

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 27 JUILLET 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 27 juillet 2015, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M<sup>c</sup> Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe

Absent : Monsieur Charles Fréchette (siège n° 3)

---

La greffière adjointe a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 21 juillet 2015, vers 15 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 27 JUILLET 2015 à 13 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

### Moment de réflexion

### **Points à traiter lors de la séance extraordinaire:**

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2015-333)
- 2° Bail emphytéotique – Festival de la galette de sarrasin de Louiseville – lot 4 019 704 Cadastre du Québec
- 3° Mandat de services professionnels – Bélanger Sauvé, avocats – matricule 4723-63-7872

Période de questions – (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59)

Clôture de la séance à \_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 22<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2015

---

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière

## **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	au bureau le 22 juillet 2015
André Lamy	par courriel le 22 juillet 2015
Jean-Pierre Gélinas	par courriel le 22 juillet 2015
Charles Fréchette	par courriel le 22 juillet 2015
Françoise Hogue Plante	par courriel le 22 juillet 2015
Gilles A. Lessard	par courriel le 22 juillet 2015
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 22 juillet 2015

---

**2015-333**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 27 juillet 2015 à 13 h 30 tel que présenté.

---

**2015-334**

### **BAIL EMPHYTÉOTIQUE – FESTIVAL DE LA GALETTE DE SARRASIN DE LOUISEVILLE – LOT 4 019 704 CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du terrain vacant connu comme étant le lot numéro 4 019 704 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé et situé à Louiseville;

CONSIDÉRANT que plusieurs véhicules récréatifs s'établissent à Louiseville pour la durée des festivités lors des diverses éditions du Festival de la galette de sarrasin de Louiseville;

CONSIDÉRANT que par la présence de ces nombreux véhicules récréatifs, le stationnement sur rues de ceux-ci devient de plus en plus limité;

CONSIDÉRANT que le Festival souhaite aménager ledit terrain vacant appartenant à la Ville de Louiseville afin de permettre le stationnement des véhicules récréatifs lors de la tenue du Festival de la galette de sarrasin de Louiseville;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'un bail emphytéotique soit signé entre la Ville et le Festival pour l'utilisation du terrain vacant connu comme étant le lot 4 019 704 du cadastre du Québec;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer un bail emphytéotique et tous autres documents nécessaires avec le Festival de la galette de sarrasin de Louiseville inc. et contenant les modalités négociées entre les parties.

---

2015-335

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – BÉLANGER SAUVÉ,  
AVOCATS – MATRICULE 4723-63-7872**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville souhaite mandater la firme Bélanger Sauvé, avocats, dans le cadre du règlement d'un litige visant l'immeuble dont le numéro de matricule est le 4723-63-7872;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILLETTE ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QU'un mandat de services professionnels pour le règlement du litige visant l'immeuble dont le numéro de matricule est le 4723-63-7872, soit donné à la firme Bélanger Sauvé, avocats;

QUE les sommes soient puisées au poste budgétaire 02-145-00-419.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 13 h 55.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

SONIA DESAULNIERS  
GREFFIÈRE ADJOINTE